

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Emily Cloutier Légaré

<https://www.cadre21.org/membres/bf92d3ba9d452834bc40658e>

Date d'obtention : 2023-12-06 16:18:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une trousse qui normalise la façon d'intervenir et qui met en lumière une séquence d'interventions afin d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves qui sont au centre d'une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de réaliser des interventions qui respectent les lois et attentes en lien avec les milieux scolaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À suivre les étapes de la grille d'évaluation, de confisquer le téléphone des élèves dans le cas où cela répond aux consignes, de ne pas regarder les images, de contacter la police, etc.